



Pièce 605 ; Immeuble ORSUD
3 / 5 avenue Gallieni ; 94250 GENTILLY

29^e SALON NATIONAL D'AUTEURS EVREUX 2019

Cette année, le Salon National d'Auteurs sera organisé par :

Objectif Image Evreux

Du 13 au 29 Décembre 2019

Le Prix Gilbert Betoux 2019 sera exposé avec le salon d'auteurs.

- Vernissage le **vendredi 13 décembre 2019** à partir de 18h30
- Les Rencontres Photos se dérouleront **Samedi 14** et **Dimanche 15 décembre**

Nouveauté cette année, Les 3 séries primées seront gardées deux ans au secrétariat, avant d'être rendues. Pour la collection, les lauréats fourniront des fichiers prêts pour impression pour d'éventuelles expositions. Ainsi, les clubs désirant exposer des séries d'auteur, issues de cette collection, pourront les utiliser.

Le retour des colis est à la charge de votre association

J'espère que vous participerez en nombre à ce salon et à nos rencontres. Les auteurs participants sont invités à venir pour discuter sur leurs séries, exposées ou pas.

Vous trouverez ci-joint le règlement de la manifestation.

Pierre SOYER



29^e SALON NATIONAL D'AUTEURS OBJECTIF IMAGE 2019

REGLEMENT

1 - Peuvent y participer tous les membres des associations affiliées à OBJECTIF IMAGE. Le but du salon est de présenter chaque année une sélection de 15 Auteurs d'OBJECTIF IMAGE. L'envoi doit être exclusivement effectué par l'intermédiaire de votre association.

2 - Les séries sont constituées de 5 surfaces 40x50 cm à l'intérieur desquelles l'auteur est libre du choix du sujet présenté, du procédé photographique utilisé, de la taille et du nombre des images. Aucun thème n'est imposé.

3 - Les photographies soumises au Jury ne doivent pas avoir été précédemment exposées lors d'un Salon d'OBJECTIF IMAGE et les auteurs doivent avoir l'autorisation des personnes photographiées pour exposer leurs œuvres. De plus les œuvres doivent être libres de droits d'exposition et de reproduction.

4 - Chaque Auteur ne pourra envoyer qu'1 seule série. Chaque association établira un bordereau récapitulatif par auteur. Les bordereaux et les épreuves feront l'objet d'un envoi unique.

5 - Les œuvres photographiques, d'un format libre devront :

- soit être montées sous passe-partout de 8 à 20/10, de dimensions 40x50, la couleur du passe-partout est laissée libre.
- soit pour les œuvres en plein format 40x50, être montées sur un support épais d'environ 20/10.

Les séries exposées seront présentées sous cadre, sans les vitres.

6 - Chaque photographie portera au verso une 'étiquette collée en haut à gauche, permettant ainsi de reconnaître le sens d'accrochage avec le nom de l'association d'origine, le nom et le prénom de l'auteur, le titre de la série et le numéro d'ordre dans la série. Pour préserver l'anonymat du jugement, aucune indication ni signature ne devra figurer sur la face exposable des œuvres.

7 - Le Jury du Salon sélectionnera les séries qui seront présentées à l'exposition (15 séries maximum) et attribuera les récompenses aux trois meilleurs Auteurs qui recevront ainsi le **Prix d'Auteur d'OBJECTIF IMAGE et un chèque de 100 €.**

La notification des sélections et le palmarès seront communiqués par le Club organisateur dans les délais les plus brefs après la réunion du Jury. Les décisions du Jury sont sans appel.

8 - Les auteurs acceptent que le Salon soit présenté successivement dans plusieurs villes différentes.

9 - Les auteurs acceptent que pour constituer une collection circulante destinée à être prêtée aux clubs (expositions ou soirées critiques) les séries primées soient retenues et restent à la disposition de l'Union.

Cette mise à disposition se fait de la façon suivante :

Pendant les 2 premières années à compter de l'exposition initiale, les tirages seront conservés par Objectif Image.

Au-delà des 2 premières années, chaque série de tirages sera restituée en l'état à son auteur, mais les fichiers numériques ayant servi à réaliser les tirages pourront faire l'objet d'une nouvelle publication, exposition ou édition dans les seules limites ci-après précisées :

- Publication limitée à des finalités de formation interne, de promotion de l'association et de ses auteurs.
- Les séries ne sont pas divisibles, l'Union s'engageant à respecter le travail d'auteur et la présentation sous forme de série cohérente.
- Publication sur tout support existant ou à venir. Tout nouveau tirage qui serait fait à des fins d'exposition temporaire pourra être restitué à son auteur à l'issue de l'événement envisagé. Celui-ci sera invité à retirer le tirage dans un certain délai, après quoi le tirage pourra être détruit par l'Union, ce qui ne constitue pas une cause de résiliation de la cession de droits consentie.
- Étendue géographique de la cession : monde entier, toujours dans les limites et finalités ci-avant précisées.
- La cession de droits est consentie, pour les finalités ci-avant, à titre gratuit. L'Union s'interdit toute exploitation ou diffusion à titre payant ou à des fins commerciales, et s'engage à ne pas céder les fichiers à des tiers, quelle qu'en soit la raison (à l'exception de la transmission liée aux seuls besoins des tirages lors d'expositions ou de reproduction autorisées par le présent règlement).

La durée totale de la cession de droits concédée par les Photographes aux fins ci-après précisées est de 30 ans. Celle-ci peut faire l'objet de tacites reconductions pour des périodes successives de 5 ans. Les auteurs qui souhaitent résilier la cession devront en informer l'Union par courrier recommandé au plus tard 3 mois avant l'échéance de la période en cours. La cession de droits débute au jour de la première soumission des photographies par les Photographes.

10 - Le Comité d'organisation prendra le plus grand soin des œuvres qui lui seront confiées, mais décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou avarie soit au cours du transport, soit pendant l'exposition.

11 - La participation au Salon d'Objectif Image implique la complète acceptation du présent règlement.

Les envois des Associations accompagnés des bordereaux doivent parvenir à :

OBJECTIF IMAGE EVREUX

Mairie de Cierrey

4 rue René Lefebvre

27930 CIERREY

OBJECTIF IMAGE – Union Nationale des Associations d'Expression par l'Image
Pièce 605-immeuble ORSUD - 3 / 5 avenue. Gallieni - 94250 Gentilly - Téléphone : 01 45 46 92 97
- email : objectif.image@wanadoo.fr

<http://www.objectif-image.fr/>

DATE LIMITE DE RECEPTION DES PHOTOGRAPHIES

Pour le 30 septembre 2019 Dernier délai

En conséquence, vos photos doivent parvenir à votre Association

le.....septembre

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Le Jury tiendra compte, pour le choix des séries qui seront exposées, non seulement de leur valeur artistique, mais également de leur unité et de leur **aspect**.

L'expédition doit se faire à l'aide d'emballages suffisamment rigides de façon à protéger les photographies des risques de pliures. La bonne méthode consiste à les empaqueter entre **deux plaques de contreplaqué**. Pensez à renforcer les angles.

Les bordereaux récapitulatifs sont à remplir très lisiblement, en Majuscules d'imprimerie de préférence, afin d'éviter des erreurs sur la liste des photographies retenues et sur le nom des auteurs, et de renvoyer le fichier Excel au club organisateur pour lui éviter de tout ressaisir.

Obligatoire :

l'adresse de votre club dans la caisse, **pour le retour**, sur une feuille blanche, propre, prête à coller.

Attention, le retour des colis est à la charge de votre association

Il est demandé aux clubs d'envoyer dans leur colis, une clé ou un DVD de toutes les photos proposées au concours en format 2000x3000 et 300dpi Ceci pour permettre à OI EVREUX, qui organise le salon, de réaliser le catalogue le plus rapidement et non attendre les photos retenues mettant en danger le planning de conception et de publication.